



BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

Bureau régional :
HAINAUT

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 20 rue des jacobins
7340 Id Fontaine

PROPRIETAIRE : DELPANNEUX Christophe

Adresse : IDEN

DEMANDEUR : IDEN

Adresse : _____

INSTALLATEUR : IDEN

Adresse : _____

TVA n° 01 591 137 986 5 8

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

Date du contrôle : 07/11/2011 Type de contrôle : examen de conformité visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 40A A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 x 10 mm² Inter.gén. : type 40A/0,3A

Type électrode de terre : boucle - barres piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 12 ; RA : 28Ω Ohm; RI tot 0,6 MOhm

Facteurs d'influences externes : /

DESCRIPTION : Van schemas unifilaires et de situation

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : RIEN

NOTES : 2° voir pour suite au rapport BTV 316/12107/05

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
Vu le :	
le responsable du distributeur	
nom :	
signature :	

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 07/11/2011 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature
316 F STANISLA
[Signature]

Le directeur,

